



# DIOCÈSE DE CAMBRAI

## PÈLERINAGE JUBILAIRE À ROME

### Avec Monseigneur Dollmann

Marie-Anne DELEVALLÉE, le Père Jean-Marie LAUNAY,  
des prêtres du diocèse et tous ceux qui désirent vivre  
le Jubilé de Rome

**DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 JUIN 2025**



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20/04/2025**

# PROGRAMME

L'horaire et le lieu des messes quotidiennes sera défini en fonction des réservations possibles

## Lundi 23 juin 2025

- 04h30** Départ de Raismes
- 07h15** Arrivée **aéroport CDG** : enregistrement et embarquement vol Air France : **décollage à 09h30**
- 11h35** **Arrivée à Fiumicino** : transfert et installation à **la Casa La Salle**, via Aurelia
- 13h30** **Déjeuner** à la Casa La Salle
- 15h00** Départ vers **la basilique Saint-Pierre et sa porte sainte**  
*(heure de passage en fonction des réservations possibles ; en fonction de l'affluence, le programme sera adapté).*
- 20h00** **Dîner** à la Casa La Salle
- Soirée de présentation** des participants

## Mardi 24 juin 2025 (35 ans d'ordination presbytérale de Mgr Dollman)

- 08h00** **Petit déjeuner et départ vers la basilique St Paul-hors-les-murs et sa porte sainte**  
*(heure de passage en fonction des réservations possibles ; en fonction de l'affluence, le programme sera adapté).*
- 13h00** **Pique-nique** en ville
- Après-midi** Direction **Colisée** et **basilique St Clément** et ses mosaïques
- 19h00** **Dîner** à la Casa La Salle
- Soirée-partage** avec un invité



## Mercredi 25 juin 2025

**08h00** **Petit déjeuner** et départ vers **la basilique Ste Marie-Majeure et sa porte sainte**

*(heure de passage en fonction des réservations possibles ; en fonction de l'affluence , le programme sera adapté)*

**13h00** **Pique-nique en ville**

**Après-midi :** Direction **basilique St Jean-de-Latran et sa porte sainte**

*(heure de passage en fonction des réservations possibles ; en fonction de l'affluence , le programme sera adapté)*

**17h30-18h30** Moment **d'accueil de la part des prêtres de Rome**, place Saint Jean de Latran

**20h30** **Dîner** à la Casa La Salle et **soirée libre**

## Jeudi 26 juin 2025

**08h00** **Petit déjeuner** et départ vers le quartier du Panthéon : visite de **St Louis des Français**

**13h00** **Pique-nique** en ville

**Après-midi** Entre le quartier du Panthéon et **la place St Pierre**

**19h00-21h00** **Veillée vocationnelle**, place Saint Pierre, avec les évêques et les séminaristes



## Vendredi 27 juin 2025

**07h00** **Petit déjeuner** et départ pour la place Saint Pierre

**09h30** **Sainte Messe présidée par le Saint Père** (Place Saint Pierre) avec des ordinations sacerdotales

*L'entrée sur la place Saint-Pierre, à l'occasion de la Sainte Messe présidée par le Saint-Père est totalement gratuite et ne nécessite aucun type de billet.*

*Les prêtres qui souhaitent concélébrer, ainsi que les diacres qui souhaitent participer, doivent réserver auprès de l'Office des célébrations liturgiques du Souverain Pontife en cliquant sur le lien suivant : <https://biglietti.liturgiepontife.va/>*

**13h30** **Déjeuner** à la Casa La Salle

**15h00** **Départ** pour l'aéroport de Fiumicino

**16h00** Roma-Fiumicino : **enregistrement** et embarquement pour vol Air France : décollage prévu à 18h25

**20h35** **Arrivée** à CDG. Arrivée à Raismes vers **23h30**

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

## PÈLERINAGE en ROME du lundi 23 juin au vendredi 27 juin 2025

Prix de vente par personne en chambre double : 1 350 €

Supplément en chambre individuelle (en nombre limité) : 100 €

*A l'inscription, versement d'un acompte de 405€ (ou 505 € en cas de chambre individuelle). Solde de 945€ à régler pour le 20 mai 2025. Chèque à l'ordre des Pèlerinages Diocésains de Cambrai.*

### Ce prix comprend :

- ✓ Les pré et post acheminements pour se rendre à l'aéroport de Paris Roissy CDG et retour,
- ✓ Le transport aérien sur vols réguliers et directs Paris Roissy CDG / Rome / Paris Roissy CDG de la Compagnie aérienne Air France, en classe économique,
- ✓ Les taxes d'aéroport et de sécurité
- ✓ La navette de l'aéroport de Rome à l'hébergement
- ✓ L'hébergement en chambre à deux lits à La Casa la Salle
- ✓ La pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner du dernier jour
- ✓ La garantie annulation de la MSC
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement de la MSC
- ✓ Les pourboires et dons

### Ce prix ne comprend pas :

- × Les boissons,
- × Le supplément chambre individuelle
- × Toutes les dépenses à caractère personnel.

### Formalités de police

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité.

### Date limite d'inscription

Le 20/04/2025 (ou dès que possible).

### Conditions de vente et d'annulation

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document joint). Les prix indiqués ci-dessus ont été calculés pour un groupe de 50 personnes et selon les conditions économiques connues en date du 31 juillet 2024. Toute annulation doit être notifiée par lettre. Un montant de 200 € (non remboursable) sera retenu pour frais de dossier pour toute annulation notifiée à plus de 90 jours du départ. Les versements effectués pourront être remboursés sous déduction des frais suivants :

- entre 90 et 60 jours avant le départ, il sera retenu 450€ du montant total du voyage.
- entre 59 et 31 jours avant le départ, il sera retenu 600€ du montant total du voyage.
- entre 30 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 900€ du montant total du voyage.
- à moins de 7 jours avant le départ, il sera retenu le montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé - du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit - ne donne lieu à aucun remboursement.

Le service **garantie annulation**, offert par la MSC (sur présentation d'un justificatif), prend en charge les frais d'annulation mentionnés ci-dessus pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...), à 30 jours du départ et ce jusqu'au jour du départ.

N.B. : toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être prise en charge par cette garantie annulation et devra s'acquitter des frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...) jusqu'à 30 jours du départ. Passé ce délai, se référer aux conditions ci-dessus.